

**Procès-verbal
de la séance du lundi 10 décembre 2018 à 20h00
à la salle communale de Burtigny**

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2018
3. Budget 2019
 - a) Préavis de la Municipalité n° 05/2018
 - b) Rapport de la commission des finances
4. Finalisation du PPA-Village pour l'année 2019
 - a) Préavis de la Municipalité n° 06/2018
 - b) Rapport de la commission des finances
5. Nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE)
 - a) Préavis de la Municipalité n° 07/2018
 - b) Rapport de la commission ad hoc
6. Règlement communal sur les sépultures et le cimetière
 - a) Préavis de la Municipalité n° 08/2018
 - b) Rapport de la commission ad hoc
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Le président ouvre la séance en saluant la Municipalité et les Conseillers. Aucun représentant de la presse n'est présent.

5 personnes demandent à être assermentées : Mesdames Liliya Baitan, Anne Menétrey et Françoise Guntern ainsi que Messieurs Bruno Givry et Daniel Decré.

Le Conseil général compte ainsi 37 membres, dont 32 sont présents, 3 excusés et 2 absents.

2. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2018

Le président signale une erreur au point 3, 4^{ème} paragraphe : la valeur nominale des actions Thermoréseau est de CHF 1'000.- (et non CHF 10.-).

Avec cette modification, le procès-verbal est accepté, avec 1 abstention.

3. Budget 2019 - Préavis municipal n° 05/2018

Dans son rapport, la Commission des finances relève que le contexte financier dans lequel évolue la Commune, avec passablement de charges imposées par le Canton, ne permet pas une grande marge de manœuvre pour parvenir à un budget équilibré. La Commission mentionne plusieurs postes qui nécessitent quelques explications. En conclusion, la commission des finances demande au Conseil général l'acceptation du budget.

Madame Valérie Jeanrenaud, syndique, lit le document « Budget 2019 – commentaires » qui a été distribué en début de séance ; ce document est annexé au procès-verbal.

Monsieur Sylvain Hofer regrette de trouver des montants différents dans ces commentaires par rapport aux chiffres qui ont été mentionnés lors de la rencontre avec la Commission des Finances au sujet des coûts des travaux mandatés à des entreprises externes suite à l'absence d'employé communal. La boursière reconnaît que les chiffres d'une première version du budget avaient par erreur été utilisés lors de la séance de la Commission des finances, et elle s'en excuse.

Messieurs Sylvain Hofer et Frank Früh relèvent qu'il serait appréciable de recevoir à l'avenir plus de détails sur les comptes et le budget, afin de mieux pouvoir se préparer à la séance. La syndique répond que la Commission des finances, contrairement aux Conseillers, peut voir tous les détails qu'elle demande.

Monsieur Philippe Cordey aurait apprécié de recevoir les commentaires avec le budget global 2019. La syndique promet que cela sera fait pour les prochains budgets.

Monsieur Paul Sergy demande des éclaircissements au sujet des postes « Réceptions et manifestations », « Transports publics », « Chauffage » en rapport avec l'ancien bâtiment de la poste. En outre, il se demande si l'installation de deux radars Smiley est vraiment nécessaire.

- **Votation** : Le budget 2019, affichant un déficit de CHF 29'415.- sur un compte de fonctionnement de CHF 1'680'775.65, est **accepté** à l'unanimité.

4. Finalisation du PPA-Village pour l'année 2019 - Préavis municipal n° 06/2018

Dans son rapport, la Commission des finances relève que la finalisation d'un PPA est une obligation cantonale. La Municipalité a donc été obligée d'avancer sur ce PPA avant le 30.09.2018, dépensant une somme de CHF 58'672.- non validée par le Conseil général, mais dans le but de pouvoir se baser sur les chiffres de 2016 et d'éviter de devoir refaire des plans. La Commission regrette de ne pas avoir été consultée avant de valider ce dépassement. Les CHF 70'000.- supplémentaires serviront à terminer le projet et le finaliser définitivement.

En conclusion, la Commission des finances se voit obligée de soutenir le préavis municipal et de demander au Conseil général d'octroyer le montant de CHF 129'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mener ce projet à terme.

Madame Valérie Jeanrenaud précise qu'il n'est pas possible d'évaluer les frais supplémentaires en cas d'éventuelles oppositions.

Monsieur Philippe Cordey propose de mettre ce projet en attente afin de pouvoir mieux évaluer le coût final et de demander ainsi un crédit qui reflète ce coût dans le but d'éviter de devoir faire une nouvelle demande l'année prochaine.

La syndique répond que la Commune est obligée de terminer le projet et que les frais de la deuxième mise à l'enquête sur la modification des plans et le règlement sont déjà comptés dans la demande de budget. Le traitement des oppositions à la première mise à l'enquête avait déjà été budgété.

Monsieur Daniel Tüscher regrette que la Municipalité n'ait pas déjà averti le Conseil général lors de la séance du mois de juin. La syndique répond que le rendez-vous avec le directeur du SDT n'a eu lieu que le 5 juillet et que la Municipalité a travaillé sur ce dossier durant tout l'été pour le rendre avant le 30 septembre, afin de pouvoir se baser sur les chiffres des habitants en 2016.

- **Votation** : Le Conseil général **accepte**, avec 5 abstentions et 0 avis contraires, d'octroyer un montant de CHF 129'000.- TTC et d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mener à terme le PPA-Village pour l'année 2019.

5. Nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE) – Préavis municipal n° 07/2018

La Commission ad hoc, composée de Mesdames Chantal Burnet, Muriel Rosselet et Marianne Savary, a étudié le projet de révision des statuts de l'Aise ainsi que les statuts définitifs et constate que les remarques transmises en date du 27 octobre 2017 ont été prises en compte dans les statuts finaux. Elle recommande à l'assemblée d'accepter les nouveaux statuts de l'AISE tels que présentés.

Monsieur Paul Sergy rappelle que les 10 communes de l'AISE doivent accepter ces statuts et constate que Begnins les a déjà refusés. Madame Monya Jaccard répond que dès que toutes les communes auront répondu, il incombera au Conseil d'Etat de prendre une décision.

- **Votation** : Les nouveaux statuts de l'AISE sont **acceptés** avec 3 abstentions et 0 avis contraires.

6. Règlement communal sur les sépultures et le cimetière – Préavis municipal n° 08/2018

Dans son rapport, la Commission ad hoc, composée de Madame Marianne Savary et Messieurs Daniel Tüscher et Maurice Humbert, informe qu'elle a étudié ce nouveau règlement et le tarif des taxes et émoluments concernant les sépultures et le cimetière. Elle a émis quelques remarques qui ont été prises en considération. La Commission prie le Conseil général d'accepter le règlement ainsi que le tarif des taxes et émoluments.

Monsieur Paul Sergy estime que le règlement est très bien fait. Par contre, il n'est pas à l'aise que le tarif pour non-habitants soit appliqué aux familles des maisons foraines voisines, sises dans les communes limitrophes, mais dont la vie sociale s'est faite à Burtigny et dont certains membres sont ou étaient très actifs dans les sociétés du village, la paroisse etc.

Il propose donc un amendement à l'article 5 sous forme d'un nouveau paragraphe : « L'autorité communale peut accorder une autorisation de sépulture pour les personnes domiciliées dans les maisons foraines situées sur des communes limitrophes et qui participaient à la vie sociale de Burtigny. Pour ces personnes, les tarifs d'inhumation de corps et d'inhumation de cendres, ainsi que la taxe d'octroi de concession pour le columbarium, sont les mêmes que pour les personnes domiciliées à Burtigny. »

La syndique répond que ce sujet a été discuté avec la Commission et que la Municipalité pourrait accorder des dérogations. Elle préfère que cette décision soit laissée au bon sens de la Municipalité.

Plusieurs conseillers soutiennent expressément la proposition d'amendement.

- **Votation sur l'amendement** : Par 17 oui, 5 avis contraires et 8 abstentions, le Conseil général **accepte** l'amendement suivant :

Art. 5, nouveau paragraphe : « L'autorité communale peut accorder une autorisation de sépulture pour les personnes domiciliées dans les maisons foraines situées sur des communes limitrophes et qui participaient à la vie sociale de Burtigny. Pour ces personnes, les tarifs d'inhumation de corps et d'inhumation de cendres, ainsi que la taxe d'octroi de concession pour le columbarium, sont les mêmes que pour les personnes domiciliées à Burtigny. »

- **Votation**: Le règlement, y compris l'amendement et les tarifs, est **accepté** à l'unanimité.

7. Communications de la Municipalité

- Demande de prise en charge par le canton des **frais de publication dans la presse** au sujet de la mise en l'enquête de l'Addendum au Règlement communal sur la protection des arbres : La Municipalité a écrit trois courriels au canton, mais n'a reçu aucune réponse à ce jour ; elle va relancer le sujet en début d'année.
- **Employé communal** : La syndique informe que malgré deux lettres et un PV d'avertissement, le cahier des charges n'a pas été rempli, raison pour laquelle la Municipalité a dû se séparer de l'employé communal.
- **Conseil régional** : Un représentant du Conseil régional participera à la séance de juin pour répondre aux questions et informer sur les statuts.

Région de Nyon : La Municipalité encourage vivement à participer à la séance d'information qui aura lieu le mercredi 13 février 2019 de 17h à 22h à Gland. La lettre d'invitation a été distribuée aux Conseillers présents.

Madame Muriel Rosselet, déléguée de notre Commune pour Région de Nyon, regrette que plusieurs communes se retirent. Elle reconnaît que le Conseil régional coûte aux communes, mais elle relève qu'il leur rapporte aussi des avantages, puisque nous bénéficions des transports et de plusieurs services culturels dans la région. Elle nous encourage à participer au forum en février, où nous aurons l'occasion de poser des questions et de mieux comprendre le but du Conseil régional.

- **Brûlée des sapins à Chise** : Le samedi 12 janvier de 11h00 à 13h00, chacun pourra apporter son sapin qui sera brûlé ; du vin chaud sera offert à cette occasion.
- **Horaire du contrôle des habitants** : Le nombre d'habitants étant en hausse, les horaires sont modifiés dès le 1^{er} janvier 2019. Le bureau sera ouvert le mardi de 17h00 à 19h30. L'horaire du jeudi matin reste inchangé.
- **Tour de l'horloge** : Ce dossier sera repris en début 2019. La Municipalité tiendra compte du conseil de contacter un restaurateur.
- **Émission de la RTS** : La syndique informe que la RTS est venue faire un tournage à la Municipalité pour l'émission « Mise au point » ; cette émission sera diffusée le 6 janvier 2019.

- **Archives** : Madame Marlyse Cavin donne un aperçu de la complexité de son travail d'archiviste de la commune, tâche à laquelle elle consacre environ 2 à 3 heures par semaine.
- **Routes** : Monsieur Oswald Schnyder informe que pour sécuriser le village, il n'est pas possible de faire des trottoirs ou de prévoir un contournement du village. Mais des radars pédagogiques vont être installés et des priorités de droite vont être créées afin de ralentir la circulation. Pour diminuer le bruit et pour sécuriser les passages, des bacs à fleurs vont être installés.

Madame Cécile Burnet demande que des solutions soient trouvées pour sécuriser les enfants qui descendent la route pour prendre le bus.

- **Écoles** : Madame Monya Jaccard informe qu'actuellement, 42 enfants de Burtigny sont scolarisés en primaire (coût : CHF 3'198.89 par enfants) et 15 en secondaire (coût 5'198.46 par enfant), la participation financière par habitant étant de CHF 588.17.
- **Nouveau municipal** : Sur demande d'une conseillère, Monsieur Sébastien Cottier se présente et informe qu'il a été assermenté trois fois par la syndique, vu que la séance était filmée plusieurs fois pour l'émission RTS « Mise au point ». Il est responsable des dicastères suivants : gestion des eaux, police, protection civile, église, cimetière.
- **Sources** : Monsieur Pierre Hauser informe que la source livre de nouveau suffisamment d'eau pour la Commune. Durant cet automne sec, 1'500 m³ ont dû être pompés depuis Begnins.

Madame Cécile Burnet regrette que la Municipalité n'ait pas envoyé un tout-ménage pour encourager la population à économiser l'eau. Monsieur Pierre Hauser répond qu'ils ont voulu éviter d'envoyer des tous-ménages qui ne sont souvent même pas lus.

- **APEC** : Le conseil d'administration en toujours à la recherche d'un terrain pour la construction d'une nouvelle STEP.
- **Déchetterie** : Le compacteur correspond exactement à nos besoins. Une nouvelle benne pour le compost a été installée ; il est interdit d'y mettre des emballages, mêmes des sachets biodégradables.

Un chalet de 2 x 2.50 m va être installé afin que le gardien puisse se tenir au sec.

Les **heures d'ouverture** vont être changées dès le 1^{er} janvier 2019 : samedi de 09h00 à 11h00 ; mercredi de 17h00 à 19h30.

Monsieur Philippe Cordey regrette que l'ancien container n'ait pas été gardé pour stocker du petit matériel.

- **Cibleries** : Elles ont été démontées et le terrain a été remis en état. Une étude est en cours pour replanter diverses espèces d'arbres.

8. Divers et propositions individuelles

Le président rappelle qu'il désire recevoir des propositions individuelles par écrit avant la séance. Il n'en a reçu aucune.

Monsieur Pierre-André RoCHAT demande pourquoi fontaine de la Matagasse n'est pas éclairée. Madame Monya Jaccard répond qu'une visite du village a été faite avec l'électricien.

Actuellement, il n'est pas possible d'éclairer cette fontaine, parce qu'il n'y a pas de luminaire à proximité.

Monsieur Jean-Paul Humbert apprécie la bonne équipe qui s'occupe des travaux effectués jusqu'ici par l'employé communal. Il craint toutefois que certains travaux ne soient plus effectués ou prennent du retard. La syndique répond que la solution de fonctionner sans employé communal a été choisie à l'essai pour une année. Il s'agit d'adapter l'organisation. Le point sera fait en décembre 2019 avec l'entreprise.

Monsieur Pierre Hauser aurait apprécié d'être informé directement des problèmes que les gens rencontraient avec l'employé communal, au lieu de devoir les découvrir lui-même.

Madame Françoise Guntern demande qui déneigera la place du bus. La syndique répond que des gens du village sont mandatés pour le déneigement.

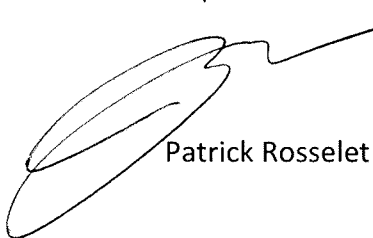
Monsieur Philippe Cordey se renseigne sur le projet de parking de Chise. La syndique lui répond qu'il est mis en pause. L'architecte chargé de la transformation de l'immeuble ex-Subueno attend le nouveau PPA pour transformer l'immeuble.

Madame Marianne Savary demande où en est le projet d'une Coopérative d'habitants à Chise. La syndique informe que pour démarrer le projet, il faudrait trouver une vingtaine de coopérateurs, afin qu'il en reste 10, plusieurs risquant de se désister en cours de route. Quand la Coopérative sera créée, le Conseil général sera appelé à se prononcer au sujet du droit de superficie.

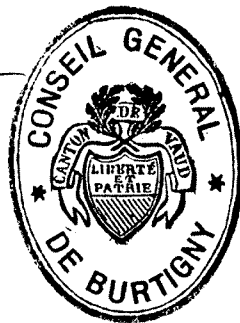
Monsieur Florian Hauser informe que cette année, l'argent récolté pour les sapins de Noël ne sera plus versé à Téléthon, mais à « Cœur à cœur » dans le cadre d'une action suisse. La vente de sapins aura lieu samedi prochain ; le matin, des cafés et croissants seront proposés et pour midi une raclette.

Le président clôt la séance à 21h45 en souhaitant à tous d'excellentes fêtes et un joyeux Noël. La soirée se termine autour d'un verre de l'amitié servi par la Municipalité.

Le président



Patrick Rosselet



La secrétaire



Eliane Hofer